

Annonces légales

GAEC DU MARDORET

groupement agricole d'exploitation en commun
société en liquidation
a capital variable minimum de 1500€
siège social et de liquidation : 278 Chemin de Sylvestre 69240 THIZY LES BOURGS
Agréé le 29/10/2015 sous le n°69-1163
812 901 684 RCS villefranche-Tarare

Clôture de liquidation

L'AGE du 15/07/2025 a approuvé les comptes de liquidation du 31.03.2025 donné quitus aux liquidateurs Julien GRISARD demeurant 20 chemin de Saint Laurent - Mardore 69240 THIZY LES BOURGS et Sylvain CABOUX demeurant 278 Chemin de Sylvestre - Mardore 69240 THIZY LES BOURGS et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée au RCS de villefranche-Tarare.

IMMATRICULATION

Suivant acte SSP du 19.08.2025 constitution de la SASU : **MAGUY IMMO**
Capital social : 1.000 € Siège social : 254, rue Vendôme (69003) LYON

Objet : Toutes acquisitions, locations ou sous-location de tous immeubles et de tous biens meubles et, le cas échéant, la mise en oeuvre de tous services connexes. La conciergerie, l'assistance, l'intendance et diverses prestations à destination de propriétaires; L'activité de promotion immobilière, de construction, réhabilitation foncière, opération foncière, vente, achat, échange, apports en société, travaux, locations. L'accompagnement et la formation de professionnels dans le cadre de l'activité de sous-location professionnelle. Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Présidente : Mme Rosette MVOMO NGA-BELOU, demeurant au 31, rue René Leynaud (69001) LYON

Conditions d'admission et d'exercice du droit de vote aux assemblées d'actionnaires : Détenir au moins une action

Agrément des cessions d'actions : Libre
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LYON



MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES

DOMAINE VITICOLE

Biens immobiliers et mobiliers de la SAS CBA - CHATEAU DE BEL AVENIR en liquidation judiciaire
situés 393 Route du Bel Avenir
71570 La Chapelle de Guinchay

A CEDER

Les offres d'acquisition du fonds, accompagnées d'une garantie bancaire, devront être adressées à la SCP BTSG², 22 quai Gambetta à Chalon sur Saône au plus tard le **mardi 16 septembre à 12h**.

Renseignements sur demande (chalon@btsg.eu).

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST

MODIFICATION N°1 DU PLU

Avis d'Enquête publique

Objet de l'enquête : Il est prescrit, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté du Maire de Saint-Julien-sur-Bibost en date du 29 juillet 2025, une enquête publique relative à **modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme**. La procédure de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU du bourg et des évolutions du règlement, des orientations d'aménagement et de programmation, du document graphique, l'identification de changements de destination et la mise à jour des servitudes d'utilité publique.

Durée de l'enquête : du samedi 13 septembre 2025 à 9H00 au mardi 14 octobre 2025 à 12H00 inclus, soit pendant 32 jours.

Siège de l'enquête : mairie de Saint-Julien-sur-Bibost (1 place de la Mairie, 69690 Saint-Julien-sur-Bibost).

Commissaire-enquêteur : Mme Marie-Jeanne COURTIER, nommée par décision n°E2500084/69 de la première vice-présidente du Tribunal Administratif de Lyon.

Composition du dossier : note de présentation du dossier d'enquête, note sur le cadre réglementaire et la procédure, le projet modification n°1, les avis des Personnes Publiques Associées et la décision de l'autorité environnementale.

Le dossier d'enquête peut être consulté, en papier ou sur poste informatique, en mairie de Saint-Julien-sur-Bibost aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et demander les informations relatives au projet de modification du PLU.

Il est également consultable sur les pages internet : <https://www.saintjulienurbibost.fr>
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la commune de Saint-Julien-sur-Bibost (1 place de la Mairie, 69690 Saint-Julien-sur-Bibost).

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

- Auprès du commissaire-enquêteur lors de ses permanences ;
- Sur le registre déposé en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- Par courrier envoyé au siège de la commune de Saint-Julien-sur-Bibost, sous pli cacheté à l'attention du commissaire-enquêteur ;

- Par mail à l'adresse : pluenquetepubliquestjb@gmail.com

Cette enquête concerne uniquement les objets définis dans le dossier de modification n°1 du PLU. Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.

La commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public lors des permanences suivantes :

- **Samedi 13 septembre 2025 de 10H00 à 12H00 en mairie** ;
- **Jeudi 2 octobre 2025 de 9H00 à 12H00 en mairie** ;

- **Mardi 14 octobre 2025 de 09H00 à 12H00 en mairie**.

A l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en mairie de Saint-Julien-sur-Bibost et sur le site internet de la commune : <https://www.saintjulienurbibost.fr>

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera la modification du PLU, éventuellement modifiées pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, et suivant l'avis du commissaire-enquêteur.



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

APPEL À CANDIDATURES

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir : **AS 69 25 0257 01** : superficie totale : 15 ha 31 a 54 ca. Agri. Bio. : Non. Bât. à usage professionnel et Bâtiment issu du cadastre. Parcellaire: DARDILLY (15 ha 31 a 54 ca) - 'LA BROCHETIERE' : BW-252-532-533-534-535. Zonage : A. Occupation : Libre
CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **15/09/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à directionmetro@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, Le Quatuor 8 avenue Tony Garnier 69007 LYON - Mail : directionmetro@safer-aura.fr.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'aménagement d'un ouvrage écreteur de crues au droit de la Combe de Fausse sur la commune de MARENNES

Par arrêté préfectoral du 25 juillet 2025, une enquête publique est organisée du 15 septembre 2025 à 9h au 17 octobre 2025 à 17h30 sur la demande d'autorisation environnementale présentée au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement, par le Syndicat mixte d'aménagement et d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SMAAVO), dans les formes déterminées par le code de l'environnement, en vue de réaliser l'aménagement d'un ouvrage écreteur de crues positionné en remblais en travers de la combe de Fausse localisée sur la commune de MARENNES, en vue de limiter des érosions en aval, et de protéger des habitations des inondations.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique constitué de la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau comportant notamment une étude d'incidence, et emportant une demande d'autorisation de défrichement, et une dérogation à la protection des espèces protégées, est consultable :

- en version papier, et en version numérique en mairie de Marennes aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil

- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/ouvragederetention-lacombedefausse-marennes>

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, le SMAAVO, auprès de Mme Rocher à l'adresse suivante : i.rocher@smaavo.fr, joignable au n° 07 78 41 52 07. Mme Laurence LEMAITRE, ingénieure agronome spécialisée en écologie et statistiques appliquées, désignée en qualité de commissaire enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de Marennes aux dates et heures suivantes :

16 septembre 2025 de 14h à 16h
8 octobre 2025 de 10h à 12h
17 octobre de 15h30 à 17h30

En cas d'empêchement, elle est remplacée par M. Pierre-Henry PIQUET, conseil aux entreprises et collectivités locales en environnement, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête sur support papier, ouvert à cet effet en mairie de Marennes,
- sur le registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/ouvragederetention-lacombedefausse-marennes>
- par courrier postal adressé à la mairie de Marennes, à l'attention de la commissaire enquêteur,

- par courriel sur l'adresse électronique suivante : ouvragederetention-lacombedefausse-marennes@mail.registre-numerique.fr

Les observations écrites reçues par la commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences ou adressées par voie postale au siège de l'enquête sont annexées au registre d'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public à la direction départementale des territoires -service eau nature et risques - guichet unique au 165 rue Garibaldi 69003 Lyon, adresse postale : CS33862 69401 Lyon cedex 03, en mairie de Marennes, et sur le site internet des services de l'État dans le Rhône - www.rhone.gouv.fr, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, la préfète du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, tenant lieu d'autorisation de défrichement, et de dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés, ou une décision de refus.



YVES SUCHET, NOTAIRE
PASCALE SUCHET,
Suppléante
Successeur de Mes J. FERRIER et
A. SUCHET

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu le 19 août 2025 par Me Pascale SUCHET, suppléante de Me Yves SUCHET, notaire associé à ROANNE (Loire) 5 rue Paul Bert, CRPCEN 42093, Mr Sébastien Jean **MAXIME**, français, né à LILLE (59000) le 26 novembre 1978, et Mme Loubna **NABBACH**, française, née à ROANNE (42300) le 27 mai 1987 demeurant ensemble à DECINES-CHARPIEU (69150) 251 avenue Jean Jaurès, mariés à la mairie de GIVORS (69700), le 13 février 2023 sans contrat de mariage préalable sous le régime de la communauté d'acquêts, ont changé leur régime matrimonial pour celui de la séparation de biens.

Les oppositions des créanciers à ce changement, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Etude du Notaire susnommé ou domicile à été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire

ANNONCES LÉGALES

Vos publications
en quelques clics !
Simple, rapide, efficace



Particuliers
et professionnels

Si vous avez besoin de publier une annonce légale, vous pouvez obtenir un devis et/ou une attestation de parution pour réaliser vos démarches.
Rendez-vous 24 h / 24 h sur notre site sécurisé :
<https://infoagri69.fr>
et laissez-vous guider.

Bulletin d'abonnement

REUSSIR à plus d'un titre

NOUVEAUTÉ Message important pour nos lecteurs

Pour des raisons économiques et écologiques, l'impression de votre hebdomadaire évolue. Une semaine sur deux, vous recevrez votre journal en version papier et une semaine sur deux, vous aurez accès à votre journal uniquement en version numérique à lire sur vos écrans. Bien sûr, la version numérique sera accessible toutes les semaines. Pour les inconditionnels du papier, il restera une possibilité de recevoir une version papier toutes les semaines ainsi que l'accès au numérique.

Option papier bimensuelle et numérique	
○ Information agricole du Rhône (papier et numérique)	157 €
○ Information agricole du Rhône (papier et numérique) + 1 revue Réussir de mon choix (11 n°)	210 €
Option papier hebdomadaire et numérique	
○ Information agricole du Rhône (papier hebdomadaire et numérique)	205 €
○ Information agricole du Rhône (papier hebdomadaire et numérique) + 1 revue Réussir de mon choix (11 n°)	258 €

Je complète les informations ci-dessous

M Mme Société : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____ Année de naissance : _____

Tél : _____ Email : _____ (obligatoire pour l'accès à la version numérique)

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à : L'Information agricole du Rhône, service abonnement, 18 av. des monts d'Or, 69890 La Tour-de-Salvagny, Tél : 04 78 19 62 10 - E-mail : m.joubert@presseagri69.com.

Téléchargez l'application INFO AGRI RHÔNE.
(disponible sur iOS et Android)

Lisez votre journal grâce à l'appli Info agri Rhône.

Pour un accès plus simple, une lecture facilitée partout, utilisez notre liseuse sur www.infoagri69.com et notre appli Info agri Rhône.

Pour toutes questions, contactez-nous au 04 78 19 62 10



Édité par la SEJIAR
Société d'exploitation du journal
« L'Information Agricole du Rhône ».
SARL au capital 39 624 €.
Siège social : maison des agriculteurs
du Rhône, 18 avenue des monts d'Or,

69890 La-Tour-de-Salvagny.
Tél. 04 78 19 62 10.
e-mail : info@presseagri69.com
Actionnaires : FDSEA du Rhône,
Chambre d'agriculture du Rhône,
Jeunes agriculteurs du Rhône.
Directeur de la publication :
Véronique Laby.
Gérante : Véronique Laby.
Directrice déléguée : Julie Margain.

Rédaction : Rémi Morvan
07 83 59 20 53, Emmanuelle Perruset
06 15 32 56 66, avec la collaboration
des services techniques de la
maison des agriculteurs.

Impression : Digitaprint - rue Pierre
Charpy, 59440 Avesnes-sur-Helpe.
Sur papier recyclé, origine France/
Norvège.

Taux de fibres recyclées : 60 % minimum.
Certification : papier produit
à partir de fibres IFCGD (Issues de
forêts certifiées gérées durablement
P tot. 0,022

Petites annonces départementales
particuliers :
Marilyne Joubert - Tél : 04 78 19 62 10.
Annonces légales : Marilyne Joubert

- Tél : 04 78 19 62 10.
- email : al@presseagri69.com
Dépôt légal : à parution.
N°ISSN : 1157-2507
Publicité locale et régionale : ARB
(Agri Rhône-Alpes Bourgogne)
Christophe Joret, directeur
email : cjoret@arbpub.fr
23 rue Jean Baldassini - 69007 Lyon
Tél : 04 72 72 49 07.
Publicité nationale : Réussir

Antoine Defert, 4-14 rue Ferrus,
CS41442, 75683 Paris cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr
Diffusion, abonnements :
Marilyne Joubert - Tél : 04 78 19 62 10.
Tirage moyen : 3200 exemplaires
N° registre du commerce :
970 507 307 - RCS Lyon.
N° de CPPAP : 1024 T 86517
Abonnement : un an : 157 €
Prix au numéro : 4,50 €.

